
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Jeholet, Dodrimont, Mme Dock et M. Evrard

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

Dans l'article 102, §1^{er}, du projet de décret relatif aux implantations commerciales, l'alinéa 1^{er} est complété par la phrase suivante :

« Un procès-verbal est dressé par l'autorité en vue de fixer le caractère non significatif des travaux réalisés en vertu du permis. ».

JUSTIFICATION

Il est proposé d'acter dans un PV - dressé par l'administration compétente - le caractère non significatif des travaux commencés dans le cadre du permis intégré concerné.

Sur base de ce PV, le permis sera périmé.

P.-Y. JEHOLET

PH. DODRIMONT

M. DOCK

Y. EVRARD